



SO-FIT

Supervisory Organisation for Financial Intermediaries & Trustees
Organisme de Surveillance pour Intermédiaires Financiers & Trustees
Aufsichtorganisation für Finanzintermediäre & Trustees
Organizzazione di vigilanza per gli Intermediari Finanziari & Trustees

ÉMOLUMENTS ET TARIFS APPLICABLES POUR LES ASSUJETTIS DE L'OS DE SO-FIT

2023

1. Frais de dossier lors de l'assujettissement pour un établissement financier en provenance de l'OAR de SO-FIT : CHF 3'000.- à 5'000.-
2. Frais de dossier lors de l'assujettissement pour un établissement financier externe :
 - i. Sans autorisation FINMA : CHF 4'000.- à 7'000.-
 - ii. Au bénéfice d'une autorisation FINMA : CHF 1'000.- à 3'000.
3. Modification soumise à autorisation : CHF 250.- à 1'500.-
4. Frais de dossier pour l'accréditation d'une personne physique : CHF 300.-
5. Emolument annuel pour l'assujettissement selon la fréquence de l'audit prudentiel :
 - i. Cycle annuel : CHF 5'000.
 - ii. Cycle biennal : CHF 4'000.-
 - iii. Cycle triennal : CHF 3'000.-
 - iv. Cycle quadriennal : CHF 2'000.-
6. Acompte annuel pour la taxe FINMA : CHF 1'000.-
7. Frais occasionnés par le traitement exceptionnel d'un dossier : entre CHF 150.- et 350.- de l'heure.

(Approuvé par l'Organe d'Administration le 14.11.2022)